



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°2 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LOCAUX EN CRÈCHE SIS AU 84B AVENUE AUBERT A VINCENNES, PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ ATELIER ALT R ARCHITECTURE**

**DÉCISION N° DM-22-115  
EN DATE DU 28 MARS 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la Commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-495 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRERE, Adjoint au Maire ;

**VU** la décision n°AU-19-301 du 09/08/2019 autorisant la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de locaux en crèche sis au 84b avenue Aubert à Vincennes (notifié le 21/08/2019) pour un montant de 84 000,00 € HT avec la société ATELIER ALT R ARCHITECTURE ;

**VU** la décision n° AU-19-417 du 08/11/2019 autorisant la signature de l'acte modificatif n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de locaux en crèche sis au 84b avenue Aubert à Vincennes ;

**CONSIDÉRANT** la revalorisation du cout des honoraires de maitrise d'œuvre dû aux modifications programmatiques et structurelles qui sont nécessaires ;

**D É C I D E**

**DE SIGNER** avec la société ATELIER ALT R ARCHITECTURE, domiciliée 76 rue du Sergent Bobillot – 93100 Montreuil, représentée par Madame Myrto REDOR, Co-gérante, mandataire du groupement conjoint formé avec les sociétés TECHNIBAT et VENATHEC, l'acte modificatif n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de locaux en crèche sis au 84 bis avenue Aubert à Vincennes

Le montant de l'acte modificatif n°2 s'élève à 4 000,00 € HT (4 800,00 € TTC).

Compte tenu du montant de l'acte modificatif n°2, le nouveau montant du marché est porté à 88 000,00 € HT (105 600,00 € TTC), soit une augmentation de 4,77% par rapport au montant initial du marché.

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20220328-lmc1H9283H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 28/03/2022  
Date de Publication : 28/03/2022

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des  
travaux de construction, d'entretien et de  
maintenance des équipements publics, de  
l'urbanisme et de l'habitat.,

***Signé***

**Mathieu BEAUFRÈRE**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20220328-lmc1H9283H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 28/03/2022  
Date de Publication : 28/03/2022